



**Compte rendu du CTPR DIR Grand-Est
du 26 juin 2009**

Le premier CTPR de la DIRPJJ GRAND-EST s'est tenu le vendredi 26 juin à
NANCY.

Les représentants CGT désignés pour trois ans pour siéger au CTPR sont les suivants :

Titulaires : Marianne VAGNERON (Assitante sociale CAE Besançon)
Didier FORT, (éducateur CAE de Mulhouse)
Denis RAPENNE (Attaché DDPJJ Vosges)

Suppléants : Olivier JUNG (Educateur CPI Strasbourg)
Martin ROUSSEL (CSE CAE Nancy)
Guillaume RIGAUT (ATE, éducateur stagiaire CAE Chalons)

Pour ce CTPR, la délégation CGT était composée de : Didier FORT , Denis
RAPENNE et Martin ROUSSEL.

Vous trouverez ci-joint la déclaration liminaire lue en préalable à la tenue du CTPR.

Ont été abordés les sujets suivants :

Approbation du compte rendu du dernier CTPR LCA : le compte rendu du CTPR

LCA du 11 décembre 2008 a été approuvé. (Nous nous interrogeons sur l'absence d'approbation du dernier compte rendu du CTPR Alsace).

Détermination du règlement intérieur du CTPR : les interventions conjuguées de l'ensemble des représentants des personnels, toutes organisations confondues ont permis d'aboutir à une nette amélioration du texte présenté initialement par l'administration. Le nouveau règlement intérieur est de nature à permettre à la fois un fonctionnement plus simple et en même temps une meilleure information des personnels et de leur représentants sur le fonctionnement des services de la région et les évolutions à venir.

Suite à une proposition de la CGT, les avis votés en CTPR devront systématiquement être portés à la connaissance des agents.

La formation continue : nous avons examiné le bilan 2008 et les plans de formation continue pour 2009 et 2010. L'activité de formation est globalement en hausse sur la région.

La CGT a demandé que la dimension hygiène et sécurité soit mieux prise en compte, à tous les niveaux, y compris en matière de formation. Cette demande a été partiellement entendue avec la mise en place d'actions de sécurité routière. Nous souhaitons pour autant que la question de l'hygiène et sécurité ne soit pas seulement traitée par le biais de la formation.

A partir de septembre 2009, l'administration souhaite mettre en place des actions de formation obligatoires sur des thématiques liées au PSN avec en premier lieu l'investigation, la prise en charge éducative au pénal et les activités de jour.

On peut s'interroger sur la nature de ces actions : formation ou information, formation ou formatage ? Le caractère obligatoire de ces actions permet de franchement douter de leur efficacité.

Nous avons rappelé que ces actions ne devront en aucun cas venir amputer le Droit Individuel à la Formation (DIF) des agents.

Les perspectives 2010 anticipent le départ vers la plate-forme de gestion de l'activité de formation destinée aux corps communs (administratifs, techniques, assistants sociaux).

Nous avons donné quitus du bilan présenté par le PTF et nous sommes abstenu sur les orientations 2010.

Restructurations des services : l'administration nous a présenté un projet d'arrêté relatif au versement de la prime de restructuration pour les personnels éligibles des services suivants :

Fermeture de la DD des Ardennes

Fermeture du FAE de Chaumont

Fermeture du FAE d'Epinal

Mutation d'un personnel de la DD de la Moselle

Mutation d'un personnel du CAE de Saint-Dizier

Mutation d'un personnel du CAE de Thionville

Mutation d'un personnel du CAE de Chalon en Champagne

Mutation de deux personnels du CPI(UEHD) de Strasbourg

Mutation de quatre personnels du CPI (UEHD) de Metz

Mutation de trois personnels du FAE (UEHD) de Laxou

Nous avons voté pour ce projet d'arrêté.

Un autre projet d'arrêté devrait nous être soumis lors d'un prochain CTPR pour les restructurations examinées au point suivant de l'ordre du jour (interdépartementalité **Meurthe et Moselle/ Meuse**, interdépartementalité **Franche-comté**).

Interdépartementalités : Nous avons réitéré notre opposition aux différents projets présentés, que ce soit pour la Lorraine, pour la Franche-Comté ou la Champagne-Ardenne.

D'une manière générale, nous avons dénoncé la pauvreté des dossiers qui nous ont été présentés, où au lieu d'une analyse prospective de la faisabilité et des différents scénarii possibles, on nous a communiqué le compte rendu d'une mise en place immédiate, avant tout vote du CTPR.

Les CTPD concernés n'ont pas été plus sollicités, alors que ces modifications auront nécessairement un impact local..

Pour faire court, c'est « on fait et on concertera et on réfléchira après » !

Le CTPR avait à se prononcer sur l'interdépartementalité Meurthe et Moselle/ Meuse et sur l'interdépartementalité Franche-comté.

Des informations nous ont été communiquées sur le devenir des personnels des différents services concernés.

Ont également été évoquées le projet d'interdépartementalité **Aube-Haute-Marne** et donc la **fermeture de la DD de Chaumont**, suite annoncée de la fermeture du FAE en 2008. Ce dossier devra être réexaminé lors d'un prochain CTPR.

Le DIRPJJ a également annoncé la possibilité d'une intégration des **Vosges** dans l'interdépartementalité Meurthe et Moselle/ Meuse, cette éventualité étant considérée comme une hypothèse de travail.

Pour nous, une telle annonce s'inscrit dans le projet de mettre en place une direction territoriale par région ou, au minimum, par Cour d'Appel. Dans le cadre d'une telle politique, on peut franchement s'interroger sur l'avenir de la DD du Haut-Rhin !

De notre point de vue, sauf à doter les directions départementales maintenues de moyens considérables (ce qui ne sera évidemment pas le cas !!), cela ne peut pas marcher.

Que ce soit en matière de relations avec les magistrats, avec les conseils généraux, avec le SAH ou de participations aux politiques publiques, la mise en place de directions territoriales ayant à gérer des territoires aussi vastes, avec des enjeux différents et complexes relève de l'impossibilité. La PJJ perdra beaucoup en terme de finesse de pilotage des différents dispositifs.

En terme financier, il est probable qu'à long terme, cela ne générera d'ailleurs aucune véritable économie : les économies réalisées en fermant les directions départementales étant dévorées par les dépenses de déplacement, de communication et le temps horaire des personnels, qui passeront leur temps sur les routes à faire des kilomètres pour aller participer à 1h30 de réunion au bout de l'interdépartementalité.

Les conséquences sur les conditions de travail des personnels seront d'ailleurs lourdes, en terme de déplacements, d'horaires à rallonge et en général de pénibilité accrue.

Enfin, pour les jeunes, il est clair que l'administration souhaite aujourd'hui raisonner sur des dispositifs interdépartementaux, avec donc un risque accru d'éloignement par rapport aux domiciles des familles.

Au niveau des avis, l'administration a présenté deux avis relatifs à la mise en place des interdépartementalités Meurthe et Moselle/ Meuse et Franche-comté.

A noter que les représentants CGT sont les seuls à avoir voté contre ces avis.

Par ailleurs, nous avons présenté deux avis sur ce sujet, l'un réclamant la mise en place d'une évaluation des résultats de la mise en œuvre des interdépartementalités et l'autre demandant une étude des conséquences des restructurations engagées dans la région sur les conditions de travail des personnels.

Ces deux avis ont été adoptés.

Les représentants CGT restent à votre disposition pour toute précision complémentaire sur le déroulement de ce CTPR.

CGT –PJJ	263 rue de Paris case 542 93514 Montreuil cedex
Contacts :	Alain DRU tel 01.48.18.87.64 - 06.33.33.02.50
Mail :	cgtpjj@yahoo.fr
Site internet :	http://www.cgtpjj.fr

Élus CGT au CTPR de la DIRPJJ GRAND-EST:

Denis RAPENNE DDPJJ des Vosges – 03.29.35.65.11 - denis.rapenne@laposte.net
Marianne VAGNERON CAE Besançon – 03.81.88.95.60
Didier FORT CAE Mulhouse – 03.89.35.49.70
Olivier JUNG CPI Strasbourg – 03.88.30.11.77
Guillaume RIGAUT CAE CHALONS en Champagne – 03.26.21.30.22
Martin ROUSSEL UEAJ CAE Nancy – 03.83.53.20.95